



CDEN

06 novembre 2018

Hôtel du Département – salle René Monory

- ❑ DGF 2019
- ❑ Restauration scolaire : Politique globale
 - Tarification unique
 - Règlement Départemental de la Restauration
- ❑ Plan collèges
 - Avancement du 35^e collège
 - Réhabilitation du collège Henri IV
- ❑ Point d'étape sur le numérique éducatif
 - Déploiement des classes mobiles
 - Modernisation des réseaux
 - Abonnement internet des collèges

❑ Dotation Globale de Fonctionnement 2019

- Troisième et dernière année de mise en œuvre des modalités de calcul arrêtées pour la DGF 2017
- 3 évolutions cependant :
 - déduction de dotation appliquée aux collèges bénéficiant de reliquats de crédits versés par le Département, rattachés à des exercices budgétaires antérieurs entre 2007 et 2016 (compris), et non utilisés à ce jour.
 - = montant total de 50 733 € dans 30 collèges
 - = de 1,95 € à 8 141,83 € déspecialisés
 - une déduction spéciale a été appliquée au collège de L'Isle-Jourdain, au titre de la mise en œuvre du Pôle éducatif territorial.
 - une bonification spéciale a été accordée au collège François Rabelais de Poitiers pour couvrir les dépenses liées au transport des élèves vers les installations sportives nécessaires pour la pratique de l'éducation physique et sportive, insuffisantes au sein de l'établissement.
- Une notification officielle le 5 novembre 2018
- Réflexions à venir sur les modalités de calcul à partir de 2020.

❑ Fonds de roulement des collèges (SG – SRH confondus)

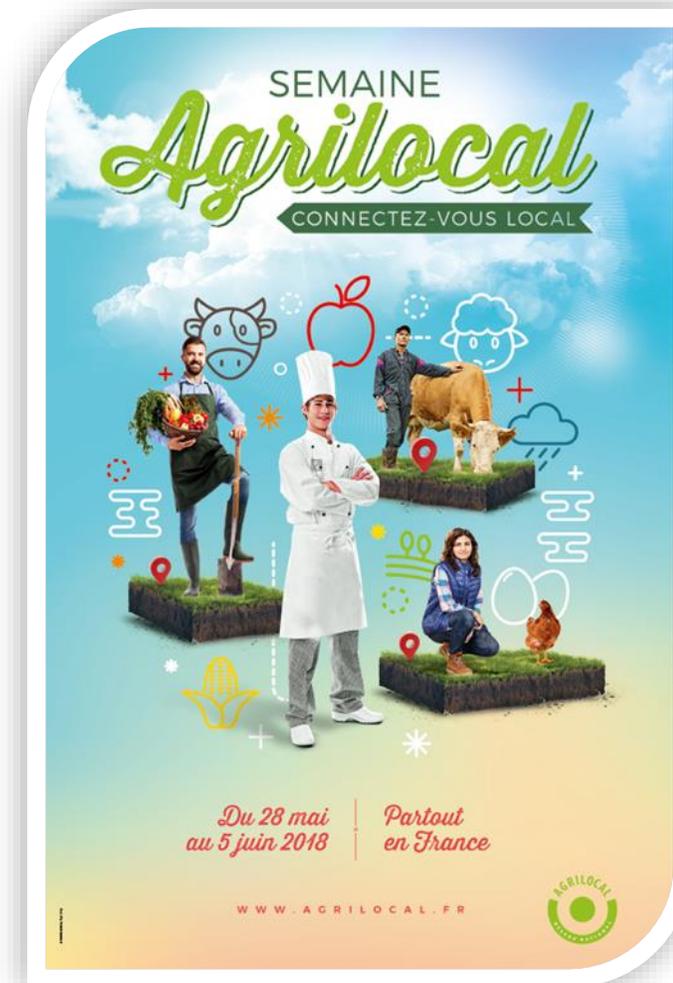
- Montants cumulés des FdR des collèges en constante augmentation :
3,03M€ en 2014 / 3,39M€ en 2015 / 3,75M€ en 2016 / **3,81M€ en 2017**



- ❑ **Objectif : Promotion d'une alimentation vertueuse et durable**
 - Qualité gustative
 - Saisonnalité, produits frais et « faits maison »
 - Approvisionnement en circuits de proximité (Agrilocal86)
 - Lutte contre le gaspillage alimentaire

- ❑ **Délibération de l'Assemblée départementale le 12 juillet sur le plan de maîtrise sanitaire départemental**

- ❑ **Délibération de l'Assemblée départementale le 4 octobre sur la politique globale de restauration dans les collèges publics**
 - Tarification harmonisée pour les élèves et les commensaux
 - Création d'un tarif « panier-repas » pour les élèves et adultes
 - Détermination d'un montant minimal de denrées
 - Détermination d'un pourcentage maximal de frais de fonctionnement
 - 2 dispositifs d'aide sociale à la restauration
 - Règlement départemental du service annexe de la restauration
 - Charte des bonnes pratiques de restauration
 - Règlement du FCSH



□ Focus sur la tarification harmonisée

- 2,92 € pour un élève demi-pensionnaire 4 jours
 - 2,84 € pour les collèges Jean Jaurès de Gençay et Georges David de Mirebeau,
- 2,62 € pour un élève demi-pensionnaire 5 jours,
- 3,50 € pour un élève externe,

- 0,37 € pour un panier repas (élève ou commensal),

- 2,59 € pour un élève d'une école élémentaire,
- 2,42 € pour un élève d'une école maternelle,

- 2,92 € pour les commensaux « T1 »,
- 3,42 € pour les commensaux « T2 »,
- 4,15 € pour les commensaux « T3 »,
- 7,63 € pour les hôtes de passage,
- 20,00 € pour un repas amélioré,
- 1,50 € pour un accueil café.

☐ Focus sur les charges du service de restauration

- 1,63 € par jour pour le montant minimum de denrées dans l'assiette,
- 20,40 % pour une demi-pension 4 jours et 14 % pour une demi-pension 5 jours pour le pourcentage maximal de charge de fonctionnement,
- 22,50 % pour le reversement à la collectivité au titre du Fonds de Rémunération des Agents de Restauration (FRAR) (10 % pour le collège Joachim du Bellay à Loudun),
- 1,25% pour le reversement à la collectivité au titre du Fonds Commun des Services d'Hébergement (FCSH).

☐ Focus sur la gestion des élèves disposant d'un PAI et apportant leur panier-repas

ENFANTS AVEC PAI ATTEINTS D'ALLERGIES ALIMENTAIRES

Les élèves présentant une allergie alimentaire, justifiée par un certificat médical, seront également accueillis à la restauration du collège **mais devront apporter un panier-repas afin de garantir toutes les mesures de sécurité alimentaire et de santé de l'élève.**

Le médecin scolaire avec le représentant légal et le médecin traitant, conviennent des modalités de prise en charge des élèves concernés. Ils définissent, en relation avec le Chef d'établissement, l'adjoint-gestionnaire, l'infirmière et le chef de cuisine, les dispositions à mettre en œuvre.

Dès lors, l'élève allergique disposant d'un Protocole d'Accueil Individualisé (P.A.I.) doit pouvoir profiter d'un accès au service de restauration. Ainsi, l'élève consomme, dans le service de restauration avec ses camarades, le panier-repas fourni par le représentant légal, selon des modalités définies dans le P.A.I. et respectant les règles d'hygiène et de sécurité alimentaires.

Dans ce dernier cas, le collège fait l'acquisition et met à disposition de la famille le contenant (glacière, pain de glace, boîtes hermétiques) et le représentant légal assume la responsabilité de la fourniture du repas (couverts, aliments). Il identifie tous les éléments du repas, au moyen d'une étiquette, pour éviter toute erreur ou substitution. Enfin, il s'assure du respect de la chaîne du froid de la fabrication ou de l'achat du repas jusqu'à son stockage dans un lieu adapté au service de restauration du collège.

☐ Focus sur les dispositifs d'aide sociale à la restauration

L'AIDE À LA RESTAURATION

Chaque collégien titulaire d'une bourse de l'Éducation nationale et dont les parents sont domiciliés dans la Vienne bénéficiera de l'aide à la restauration par le Département de la Vienne. Cette aide sera ainsi déduite du montant des frais scolaires dus par la famille d'un élève demi-pensionnaire et sera versée par le collège à chaque famille d'élève externe bénéficiaire.

4 montants d'aide sont proposés : 3 différents pour les élèves demi-pensionnaires, progressifs en fonction de leur taux de bourses nationales, 1 pour les élèves externes.

L'AIDE COMPENSATRICE DU DÉPARTEMENT DE LA VIENNE POUR LES COLLÉGIENS ACCUEILLIS DANS LES RESTAURANTS SCOLAIRES DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE

Les élèves des collèges Ferdinand Clovis Pin et Jean Moulin de Poitiers, tout comme ceux du collège Jean Moulin de Montmorillon, sont accueillis à la restauration gérée par les lycées situés à proximité, et donc sont soumis aux tarifs votés par la Région Nouvelle-Aquitaine.

Dans ces conditions, l'aide compensatrice tend à financer la différence entre le tarif du Département de la Vienne et le tarif appliqué par le Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine. Cette aide compensatrice concerne tous les élèves inscrits en qualité de demi-pensionnaires dans ces 3 établissements et elle intervient en complément du dispositif d'aide à la restauration.

Plan collèges : Avancement du 35^e collège (1/5)

☐ Situation

- ☐ Ce collège sera situé sur la commune de Vouneuil-sous-Biard, sur un terrain de 3ha bordant la RD12



Plan collèges : Avancement du 35^e collège (2/5)

□ Programme

- L'opération consiste en la construction neuve d'un collège pour une SDO estimée à 8 234 m² sur une parcelle de 30 000 m² pour un budget d'opération TTC à 20M€.
- L'ensemble comprend :
 - Un externat
 - Un ensemble administratif
 - Une section d'enseignement général et professionnel adapté / SEGPA
 - Une demi-pension
 - Un équipement sportif, mutualisable au besoin
 - Des logements de fonction
 - Des aménagements extérieurs (cour de récréation, plateau sportif extérieur, gare routière, parking VL, cour de service, réserve foncière...)
- Le projet de construction devra s'inscrire dans une démarche environnementale (sans certification) et proposer un établissement performant énergétiquement et respectueux de l'environnement.

□ Calendrier

- Le collège sera mis en service le 1^e septembre 2021 et devra donc être livré en juillet 2021
- Planning :
 - Signature du marché de MOE : début janvier 2019
 - Etudes de MOE : de janvier à septembre 2019
 - Consultation des entreprises : fin septembre 2019 à mi-décembre 2019
 - Période de préparation : mi-décembre 2019 à mi-février 2020
 - Travaux (y compris OPR et Réception) : de mi-février 2020 à mi-juillet 2021 (17 mois hors préparation)

Plan collèges : Avancement du 35e collège (3/5)

❑ Concours restreint de Maîtrise d'œuvre

Réunion vendredi 14 septembre du jury de concours composé des 6 membres titulaires de la CAO auxquels se sont adjoints deux architectes proposés par le Conseil de l'Ordre et le directeur du CAUE.

A l'issue des présentations des 38 équipes candidates et après 4 tours de vote, ont été retenues les agences suivantes mandataires des groupements :

- DDL (Lorient)

Collège Charles le Goffic de Lannion (22)



Collège Auguste Brizieux de Lorient (56)



Plan collèges : Avancement du 35e collège (4/5)

- CRR (Beaucouzé - 49), mandataire associé à Corset-Roche (Poitiers)

Collège des sept îles à Perros-Guirrec (22)



Lycée d'Aizenay (85)



Plan collèges : Avancement du 35e collège (5/5)

- **AMELLER-DUBOIS (Paris)**

Collège Livry-Gargan (93)



Collège Marcel Pagnol à Rueil-Malmaison (92)



Plan collèges : Réhabilitation du collège Henri IV (1/2)

❑ Une opération coordonnée

- ❑ La construction du **35^e collège** est liée au **projet de réhabilitation du collège Henri IV**. En effet, les élèves de cet établissement seront accueillis sur le site du 35^e collège pendant les trois années que dureront les travaux au collège Henri IV.
- ❑ Les calendriers de ces deux opérations sont donc coordonnés.



Plan collèges : Réhabilitation du collège Henri IV (2/2)

Calendrier indicatif

- Lancement de l'appel d'offre pour l'AMO : décembre 2018
- Choix de l'AMO : février 2019
- Etudes préalables et programme : de mars à mai 2019
- Concours de MOE : de juin à octobre 2019

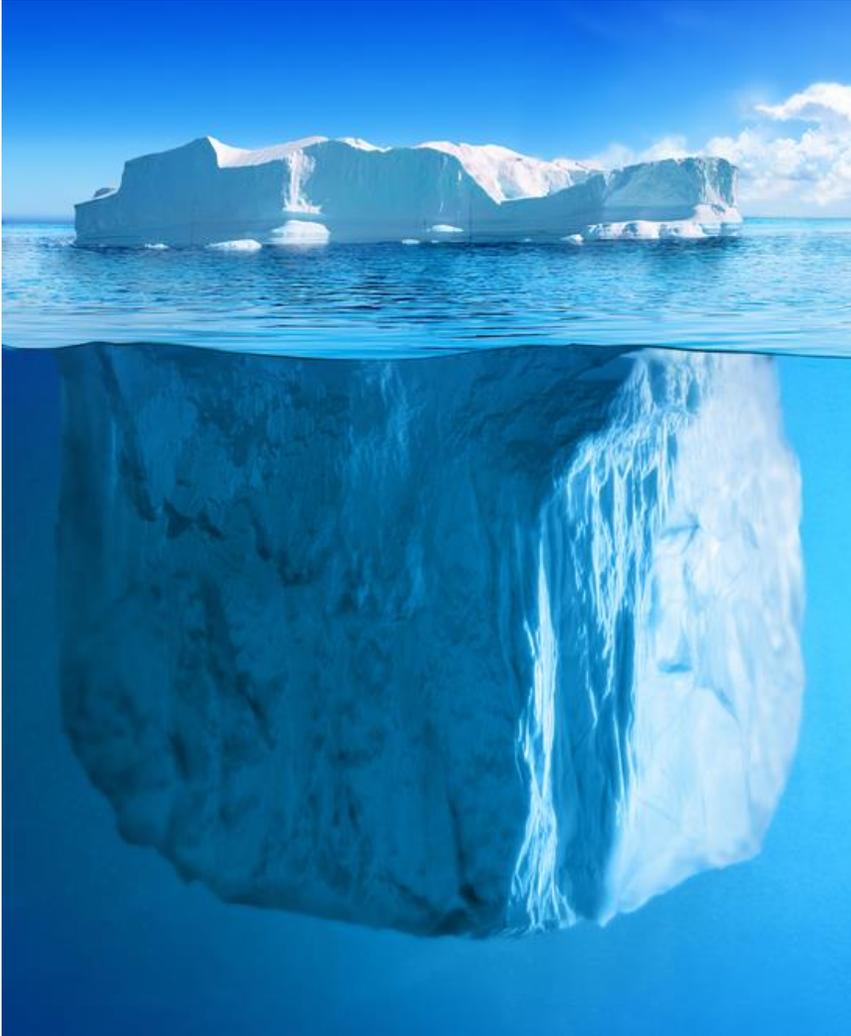
- Signature du marché de MOE : décembre 2019
- Etudes de MOE : de janvier à septembre 2020

- Consultation des entreprises : d'octobre 2020 à décembre 2020**

- Période de préparation : juin et juillet 2021
- Travaux : d'août 2021 à juillet 2024** (36 mois de travaux y compris d'éventuelles fouilles archéologiques)

- Réouverture du collège : septembre 2024**





□ Développer les usages numériques

➤ La partie visible de l'Iceberg :

- La mise à disposition de tablettes numériques et de PC portables avec un large choix d'applications pédagogiques
- L'intégration des usages BYOD (matériel personnel) au sein des collègues

➤ La partie immergée :

- Un **WIFI sécurisé**, avec authentification, stockage des journaux et supportant une montée en charge (solution professionnelle avec portail captif)
- Un **réseau local fiable** (câblage et équipements actifs)
- Une **gestion de flotte centralisée**, déléguée en partie au collège (MDM)
- Un **débit internet** bien dimensionné et une priorisation des usages

Sans cette chaîne complète, les usages pédagogiques ne peuvent être optimaux

☐ Mise en service des classes mobiles



➤ Etat des lieux au 19/10/2018

- 12 collèges équipés de classes mobiles (Jean Macé, LATILLE, CIVRAY, ISLE JOURDAIN, COUHE, JAUNAY MARIGNY, NEUVILLE, France Bloch Sérazin, François Rabelais, Henri IV, ST SAVIN) ou de tablettes individuelles (Pierre de Ronsard)
- 8 collèges seront livrés le **5 novembre 2018** (VIVONNE, VOUNEUIL, ST JEAN DE SAUVES, ST GERVAIS, LENCLOITRE, DANGE ST ROMAIN, LUSIGNAN, CHAUVIGNY)
- Les 14 autres collèges seront livrés **avant fin 2018**

➤ Difficultés rencontrées

- La connexion au WIFI et lenteurs réseaux
- L'utilisation de la suite Office d'Apple qui demande un compte pour être utilisée

➤ Un décalage du planning initial, lié aux problématiques techniques

- Un Bug entre l'outil MDM Airwatch et la version de l'IOS Apple
- WIFI: les actifs réseaux ne supportent pas la mise en place de réseaux virtuels
- WIFI: échec de l'authentification au portail captif

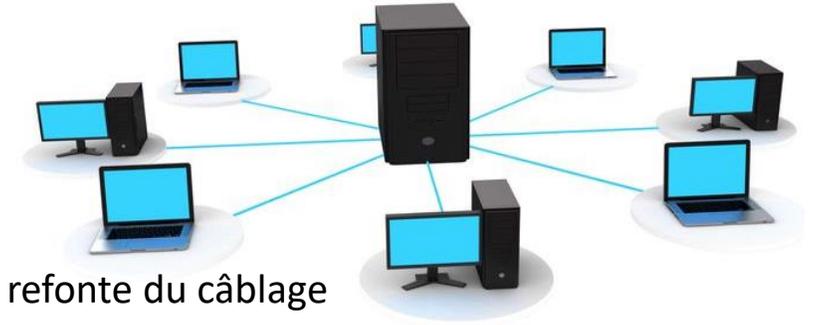
Toutes les classes mobiles seront déployées avant fin 2018.



❑ Modernisation des réseaux

➤ Périmètre et objectifs

- Permettre la mise en place d'un WIFI sécurisé
- Améliorer le débit du réseau local
- Le renouvellement des actifs réseaux est la 1^{ère} phase, qui se poursuivra par la refonte du câblage informatique et des baies informatiques
- 20 collèges sont concernés par le changement des actifs réseaux



➤ Etat des lieux au 19/10/2018

- Le remplacement des équipements actifs a **débuté le 15 octobre 2018** et se poursuivra jusqu'à la fin des vacances de la Toussaint
- La mise en œuvre a été **confiée à la société SCC** avec 2 équipes en parallèle

➤ Un décalage du planning initial... (encore)...

- Le fournisseur s'est trompé de référence dans la commande
- Difficultés administratives au Département pour engager les commandes
- Erreurs de manipulations de la part du prestataire
- Les opérations initialement prévues pendant l'été n'ont pas été réalisées

La 1^{ère} phase de la modernisation des réseaux aura lieu avant la fin des vacances scolaires de la Toussaint.

□ Augmentation du débit internet

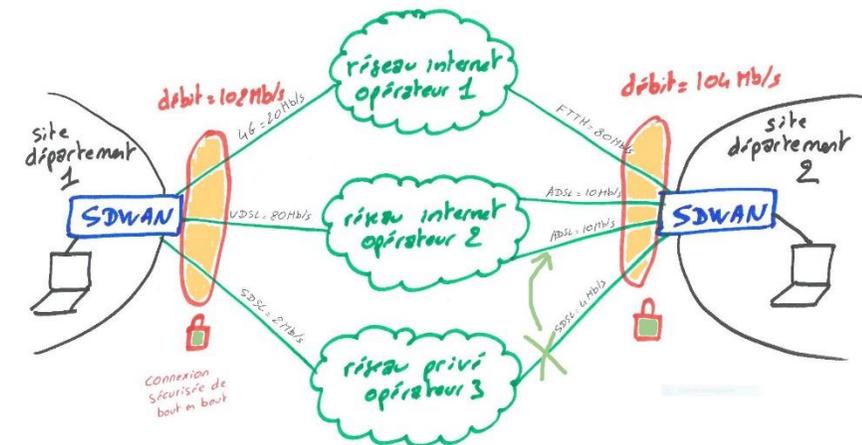
➤ Etat des lieux au 19/10/2018

- Le débit internet des collèges est équivalent à celui d'une résidence familiale
- Les usages numériques sont en forte augmentation
- La fibre optique est une solution onéreuse et qui ne peut pas être disponible sur tous les sites
- Il n'y a pas de priorité dans les flux (ex: l'appel des élèves par PRONOTE peut ne pas passer lorsque d'autres élèves regardent une vidéo sur YOUTUBE)

➤ Mise en place d'une solution SDWAN

- L'augmentation des débits pour se rapprocher progressivement de **100Mb/s**
- Un renforcement de la **qualité de service**, permettant de contrôler et d'optimiser la bande passante
- Une **console de pilotage** et de supervision centralisée
- Un **effort financier** passant de 44k€ à 190k€ par an pour le Département

L'augmentation du débit des établissements devrait avoir lieu avant fin janvier 2019.



□ Collèges numériques et ruralité

➤ Réponse à l'appel à projets 2017 dans le cadre du Programme des Investissements d'Avenir

▪ **Objectif**

- Requalifier les infrastructures informatiques des collèges en vue d'accueillir des équipements nomades et de permettre de nouveaux usages du numérique

▪ **Descriptif du projet**

- Mettre à niveau les réseaux LAN qui doivent perdurer
- Déployer une couverture WIFI complète et sécurisée dans chaque collège
- Installer la téléphonie sur IP
- Permettre la centralisation des ressources dans un Data Center départemental par la virtualisation des serveurs et l'installation de clients légers sur les postes en établissements
- Maximiser les flux par le déploiement progressif du THD

▪ **Budget**

- 2,55 M€ sur trois ans

➤ Calendrier

- Choix d'une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage : CGI
- Désignation de la Maîtrise d'Œuvre (en cours)
- Etablissement d'un audit par établissement et détermination des travaux à réaliser (1^e semestre 2019)
- Travaux : 2^e semestre 2019 et 2020